

**DECLARATION DE DISTILLATION  
 DEMANDE DE DELIVRANCE D'UN  
 TITRE DE MOUVEMENT**

Nom, prénom et profession de l'expéditeur (nom de jeune fille): .....		
Allocation en franchise (privilège): OUI NON (1) Si OUI ⇒ N° d'allocataire (N° privilège) : ..... Numéro d'E.A. ou ONIVINS (à remplir par les bouilleurs de profession) : .....		
Adresse complète : ..... Commune : ..... N° de Téléphone: .....		
Matières premières: nature et quantités ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	Lieu(x) de récolte ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	Lieu de distillation : .....
		Nom, prénom et adresse du propriétaire (2) : .....
		N° d'alambic (si le bouilleur utilise son alambic) : .....
		Date et Heure de commencement des travaux et durée prévue: Date : ..... Heure : .....
		Jour et Heure prévus pour le transport des matières à distiller : Date.....Heure : .....
Moyen de transport (immatriculation du véhicule) : .....		
<p><b>Je m'engage:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à <u>signaler immédiatement toute perte</u> du titre de mouvement confié (DSA-Distillation) et à répondre, sans préjudice des actions pénales, du paiement de l'indemnité due à ce titre</li> <li>- <u>dans le cas où la distillation ne peut pour une raison quelconque être effectuée</u>, à restituer au bureau de Douanes, <u>avant la date prévue pour la distillation</u>, le DSA-Distillation non utilisé</li> <li>- <u>en cas de réalisation de la distillation</u>, à respecter les obligations suivantes                         <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ annotation des exemplaires 2, 3 et 4 du DSA après réalisation de la distillation</li> <li>➢ renvoi de l'exemplaire 3 du DSA dans les 3 jours suivant l'enlèvement de l'alcool de l'atelier de distillation</li> <li>➢ acquittement des droits éventuellement dus ☞ l'exemplaire 3 doit être renvoyé <u>même si</u> aucun droit n'est dû.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Je déclare avoir bénéficié de la taxation à demi-tarif pour .....litres d'alcool pur au titre de la présente campagne</b></p> <p align="right">A , le 200..  <i>Signature du récoltant,</i>  <u>précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé":</u></p> <p><b>ATTENTION: Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour le retour du titre de mouvement.</b></p>		

(1) Rayer la mention inutile  
 (2) Rubrique à ne servir qu'en cas d'utilisation d'un alambic mobile prêté par un tiers.

**LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ÉTABLIE PAR LE RÉCOLTANT ET :**

- **remise au bureau de douane** mentionné au recto (soit par lui-même, soit par un tiers autorisé) ⇒ **3 jours avant** la date prévue pour l'enlèvement des matières à distiller; un titre de mouvement pour le transport de matières à distiller lui sera délivré.
- **ou**  
**adressée par la poste** à ce même bureau ⇒ **DIX JOURS avant** la date prévue pour l'enlèvement des matières à distiller; le titre de mouvement sera alors expédié au récoltant par la voie postale.

**ATTENTION: A cet effet, joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à vos nom et adresse.**

**PROCURATION**

*(A ne remplir que si le bouilleur de cru autorise un tiers à effectuer pour son compte le transport des matières)*

Je soussigné(e) Mme ou M.....

Demeurant à .....

Bouilleur de cru:

- bénéficiaire de l'allocation en franchise (1)      (1) *Rayer la mention inutile*
- ou non titulaire de la franchise (1)

sur la commune de.....

Autorise M<sup>me</sup> ou M ..... Demeurant à :.....

A effectuer pour mon compte, le transport et les formalités administratives relatives à la distillation des fruits de ma récolte (annotation des exemplaires 2, 3 et 4 du titre de mouvement (DSA) à l'atelier de distillation, renvoi de l'exemplaire 3 du DSA et paiement simultané des droits éventuellement dus).

Bon pour acceptation de pouvoir  
La personne autorisée,  
*Signature*

Bon pour pouvoir  
Le bouilleur de cru,  
*Signature*

**MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS DUS**

**Moyens de paiement :**

- Numéraire } ⇒ à verser ou à adresser au service des douanes
- Chèque à l'ordre du Trésor Public }
- Virement sur le compte ouvert à la Banque de France **en rappelant obligatoirement le n° du DSA correspondant.**

**Délais de paiement : immédiat** (au plus tard, dans les trois jours suivant l'enlèvement des alcools ; le cachet de la poste faisant foi).

**En cas de non-paiement ou de non renvoi de l'exemplaire 3 du titre de mouvement, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.**